

## La Coupe du Club 2018

Samedi 29 et dimanche 30 septembre 2018

### Société des régates d'Antibes

Grade 5B

#### ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

#### 1. RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 Équipages composés de deux personnes minimum.
- 1.5 Les RSO ne sont pas applicables pour cette course.

#### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

Le tableau officiel sera situé au Club House de la SR Antibes.

#### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Le mat sera situé au Club House de la SR Antibes.

#### 5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.2 Une seule course par jour est prévue selon le programme suivant:
- 5.3

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
29 septembre	10h00
30 septembre	10h00

#### 6. PAVILLONS DE CLASSE

Description des pavillons de classe :

#### Société des Régates d'Antibes 2018

Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C,D,E,F,G	R et L
Flamme 1	Croiseurs 28 et + Régate 26.1 et +	
Flamme 2	20.5 à 27.9	26 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K

#### 8. LES PARCOURS

- 8.2 Signaux définissant les parcours à effectuer :
- Le numéro du parcours sera affiché à l'arrière du bateau comité avant le signal d'avertissement et sera annoncé à la VHF Canal 06  
Voir feuille de parcours SRA 2018  
ou  
**Parcours A** - départ, la marque ILES a contourner babord ou tribord au choix des concurrents, arrivée.

- Parcours B** - départ, la marque V, arrivée parcours tribord.
- 8.3 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 8.5 **Pointage officiel à une marque**  
Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner, le pointage peut s'effectuer sur toutes les marques du parcours (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.
- 9. MARQUES**
- 9.2 Marques de départ : bouée jaune  
Quand un bateau viseur de ligne est mouillé dans le prolongement de la ligne de départ, il constitue un obstacle. Il est à tout moment interdit de passer entre la marque de la ligne de départ et le bateau viseur sous peine d'être classé DSQ.
- 9.3 Marques d'arrivée : bouée jaune
- 9.4 Voir feuille de parcours SRA 2018  
**V** Le Vengeur Ferme de St Marguerite 43°31.401N-7°03.477E  
**ILES** St Margerite/St Honorat et dépendances
- 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**  
Interdiction de naviguer entre la Grenille et la Pointe Bacon.
- 11. LE DÉPART**
- 11.1 Alignement de la ligne de départ: mât arborant le pavillon orange sur le bateau comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ.
- 11.2 Délai pour prendre le départ : 10 minutes. Au-delà le bateau sera déclaré DNS.
- 13. L'ARRIVÉE**
- 13.1 Alignement de la ligne d'arrivée : mât arborant le pavillon orange sur le bateau comité de course positionné devant la Gravette, en absence du bateau, sur un mât arborant le pavillon orange sur la Gravette et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 14. SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
- 14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE**
- 15.1 Temps limite pour finir les courses : 17h00
- 15.2 Les bateaux manquant à finir dans le délai ci-dessus sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.
- 16. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION**
- 16.1 Le secrétariat du jury sera situé au Club House de la SR Antibes
- 16.3 La salle du jury sera située dans le Club House de la SR Antibes
- 17. CLASSEMENT**
- 17.2 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 1
- 17.3 Courses retirées : aucune
- 17.4 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur distance pour les bateaux OSIRIS-HN France avec CVL et temps sur temps pour les Multi 2000.
- 17.5 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés avant la course.

**18. RÈGLES DE SECURITE**

- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*
- 18.3 Canal VHF : **6**
- 18.4 Il est interdit de naviguer en course avec l'ancre installée sur le davier d'étrave débordant de la coque
- 18.5 La VHF est obligatoire a bord.

**20. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT**

- 20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 2 heures avant son signal d'avertissement et une heure après l'heure limite de dépôt des réclamations. *[DP]*

**22. BATEAUX OFFICIELS**

Identification des bateaux officiels : pavillon de la SR Antibes

**27. PRIX**

La remise des prix se déroulera à 19h00 dimanche soir.  
Une pasta party est prévue samedi soir pour les concurrents.

**ARBITRES DÉSIGNÉS :**

Nom du président du comité de course : Alain Le Bouëdec  
Nom du président du jury : Gérard Gastaud  
Nom du jugeur d'épreuve : Dominique Géniaux